



Le Guide du Dirigeant

- Le délégué au match et à la police du terrain page 2
- Le capitaine page 4
- L'accompagnateur d'équipe page 6
- L'arbitre : règlements et recommandations page 7



LE DELEGUE AU MATCH ET A LA POLICE DU TERRAIN

Pour toute rencontre, le club recevant désigne un dirigeant titulaire d'une licence de dirigeant pour la saison en cours.

Ce dirigeant doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité.

Il se signale par le port d'un signe distinctif (brassard, badge, ...).

1. ACCUEIL DE(S) L'ARBITRE(S)

Il accueille le ou les arbitres dès leur arrivée au stade et se met à leur disposition 1 heure avant la rencontre :

- conduit à leurs vestiaires les arbitres et les visiteurs,
- accompagne les arbitres lors de la visite du terrain,
- apporte le soutien logistique en fonction de leur(s) demande(s).

2. AVANT LA RENCONTRE

Il contrôle dans les délais :

- la feuille de match et son complet établissement,
- les ballons en bon état et en nombre suffisant,
- le traçage du terrain,
- les drapeaux de touche réglementaires,
- la présence des piquets de coin.

Il assiste à la vérification des licences.

Il récupère auprès des arbitres les feuilles de frais.

3. PENDANT LA RENCONTRE

- Il est chargé de la sécurité autour du terrain à l'intérieur et à l'extérieur de la main courante,
- Il ne tolère sur le banc de touche, pour chacun des deux clubs, seules les personnes inscrites sur la feuille de match et admises par les arbitres,
- Il veille prioritairement au respect des arbitres,
- Il fait accompagner au vestiaire un joueur exclu,
- Il regroupe les ballons et les met à disposition des arbitres.

A LA MI-TEMPS :

- Il accompagne les arbitres depuis le terrain jusqu'à leur vestiaire. Il s'assure qu'une boisson est à leur disposition,
- Il s'enquiert d'éventuelles consignes ou de demandes particulières,
- Il règle les indemnités dues aux arbitres dans les vestiaires. A la demande de ces derniers, le règlement peut être effectué à l'issue de la rencontre.

4. A LA FIN DU MATCH

- Il accompagne les arbitres aux vestiaires,
- Il veille à ce que la sécurité des arbitres et des joueurs soit assurée,
- Il s'informe des noms des blessés et les communique à l'arbitre ou invite les capitaines à le faire,
- Il invite un dirigeant ou le capitaine de chaque club à prendre connaissance de la feuille de match dûment complétée et à la signer,
- Il accompagne les arbitres après qu'ils aient rempli la feuille de match et remis les licences et un exemplaire de celle-ci à chacun des clubs,
- Il accompagne les arbitres jusqu'à leur départ du stade,
- Il adresse éventuellement un rapport sur les incidents à l'organisateur (Ligue ou District).

Règlements des championnats seniors de l'Atlantique

Article 27 : Obligations du club visité

Article 28 : Responsabilité du club visité envers les arbitres et délégués

Article 29 : Responsabilité du club visiteur envers les arbitres et délégués



LE CAPITAINE

ROLE - DROITS ET DEVOIRS - RESPONSABILITE

ROLE

Il est le représentant et l'interlocuteur de l'équipe auprès des arbitres.

A ce titre, il doit :

- être un exemple pour ses joueurs par son comportement sur et hors du terrain,
- aider et faciliter la tâche des arbitres.

DROITS ET DEVOIRS

AVANT LE MATCH

☞ DROITS

- vérifier les licences,
- déposer éventuellement des réserves,
- participer au tirage au sort d'avant coup d'envoi.

☞ DEVOIRS

- connaître les règlements,
- transmettre les consignes de l'arbitre à ses joueurs.

PENDANT LE MATCH

☞ DROITS *(sauf en catégorie Jeunes où ce droit revient au dirigeant)*

Il est le seul habilité pour déposer une réserve technique ou sur la qualification et la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

☞ DEVOIRS

- porter un brassard visible,
- aider l'arbitre à faire respecter la discipline sur le terrain,
- veiller au bon comportement de ses partenaires durant la partie,
- se rendre à l'appel de l'arbitre en cas de réserve technique par le capitaine adverse,
- informer l'arbitre du remplacement d'un joueur,

- en cas d'exclusion temporaire ou d'expulsion, il doit faciliter la tâche des arbitres et calmer ses joueurs,
- s'abstenir de critiquer et de contester les décisions de l'arbitre et de ses assistants.

Nota : il n'est pas autorisé pendant la rencontre à demander des justifications des décisions arbitrales.

APRES LE MATCH

☞ DEVOIRS

- le capitaine doit protection à l'arbitre jusqu'au retour au vestiaire (attention aux attitudes après match),
- il doit:
 - ❖ signaler les blessés aux arbitres,
 - ❖ signer la feuille de match en cas de réserves techniques ou autres,
 - ❖ prendre connaissance des motifs d'exclusion temporaire ou d'expulsion.

RESPONSABILITE

AVANT – PENDANT – APRES LE MATCH

- après l'inscription de son équipe, le capitaine engage sa responsabilité par sa signature sur la feuille de match (PV officiel de la rencontre) quant à :
 - ❖ l'identité des joueurs inscrits,
 - ❖ leur qualification et leur participation y compris en l'absence de licence,
 - ❖ la numérotation des joueurs en rapport avec l'inscription sur la feuille de match,
 - ❖ l'inscription et le suivi réglementaire d'une réserve.
- il est également responsable :
 - ❖ de non assistance en cas de coup aux arbitres s'il n'est pas intervenu,
 - ❖ de l'abandon du terrain avec son équipe.

Pour les rencontres de jeunes (jusqu'aux 18 ans masculins et 16 ans féminines) les signatures sont de la responsabilité du dirigeant et non du capitaine.

CONCLUSION

Le CAPITAINE doit être un homme de CONFIANCE vis-à-vis de ses DIRIGEANTS et EQUIPIERS, des ARBITRES et de l'ÉQUIPE ADVERSE.



L'ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE

Toute équipe doit être accompagnée d'un responsable majeur, titulaire d'une licence dirigeant (ou de joueur avec le cachet « dirigeant »).

SA MISSION :

1. Dans le domaine administratif :

- vérifier les convocations en termes de date, horaire, lieu,
- préparer et vérifier les licences à emporter (ne pas oublier de les récupérer),
- organiser les déplacements,
- établir la feuille de match et vérifier qu'elle soit complète,
- avoir des connaissances sur les règlements généraux et plus spécifiquement ceux de la catégorie de joueurs concernée,
- savoir poser des réserves réglementaires. Pour la catégorie « jeunes » en assurer la rédaction et la signature,
- savoir remplir une déclaration d'accident.

2. Dans le domaine matériel :

- préparer les équipements,
- prévoir les ballons et en vérifier le bon état,
- préparer la valise à pharmacie et vérifier son contenu ainsi que la validité des composants.

3. Dans le domaine éducatif :

- recevoir l'équipe adverse en relation avec le délégué à la police du terrain,
- s'assurer de la composition de son banc de touche,
- encadrer ses joueurs sur le terrain, dans les vestiaires,
- respecter les joueurs et l'adversaire, ne pas contester l'arbitre et ses assistants,
- avoir des notions de premiers soins et de diététique,
- en l'absence de technicien, avoir des connaissances techniques :
 - ❖ composition d'équipe, remplacement de joueurs, conseils.
- exemple : faire des changements judicieux si un joueur est énervé ou brutal.*
- en présence de technicien, savoir se mettre en retrait, ce qui n'exclut pas le dialogue,
- connaître les bases des lois du jeu.

SAVOIR ENCOURAGER, ECOUTER, EXPLIQUER



L'ARBITRE

REGLEMENTS & RECOMMANDATIONS

VOTRE ROLE D'ARBITRE

➔ La feuille de match :

- document officiel (articles 101 des règlements officiels de la LAF et 139 des règlements généraux de la FFF),
- remise à l'arbitre avec les licences à minima 20 minutes avant le coup d'envoi,
- signatures des capitaines pour les seniors et des dirigeants responsables pour les jeunes (jusqu'aux 18 ans masculins et 16 ans féminines inclus) avant le début de la rencontre,
- noms et prénoms, numéros de licences des joueurs, dirigeants, éducateurs et du délégué à la police du terrain,
- Composition des bancs de touche.

L'absence de feuille de match officielle ne peut en aucun cas empêcher le déroulement de la rencontre ; une simple feuille blanche peut faire office de feuille de match.

La feuille de match doit être remplie et vérifiée avant le match et complétée après le match : elle représente le seul et unique document d'un match ce qui lui donne une valeur juridique et officielle.

Elle est l'élément de référence de travail en aval des commissions à caractère juridique : sportive, discipline et appel.

Sa complétude doit être totale, donc :

- être lisible et compréhensible,
- doit faire état avant le début du match de la présence constatée du délégué à la police du terrain et de dirigeants de chaque club,
- doit indiquer après match : le résultat, les exclusions temporaires, les expulsions, les blessés, les remplacements,
- signaler chaque rubrique dans les bonnes cases afin d'éviter des erreurs d'interprétation et de décision,
- faire état d'une rédaction des commentaires ou rapports la plus détaillée et précise possible. Exemple : le joueur X m'a tenu des propos grossiers (des faits précis sans interprétation personnelle).

Quelques recommandations :

- en cas de match arrêté ne pas inscrire le score sur la feuille de match dans la case « résultats » mais dans « observations d'après match »,
- en cas de terrain impraticable s'assurer de la présence et de l'identification des joueurs des 2 équipes, compléter la feuille de match et faire signer les capitaines. Noter sur celle-ci la motivation de la décision,
- Il faut toujours préciser sur la feuille de match les termes exacts des propos tenus pour permettre aux commissions concernées d'appliquer les règlements dans toute leur rigueur et pouvoir répondre aux demandes éventuelles d'appel d'une décision prise,
- Il faut savoir que pour toute appréciation des faits se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre ou d'un délégué officiel doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire. (Articles 97 des règlements officiels de la LAF et 128 des règlements généraux de la FFF),
- Bien préciser pour l'information des deux équipes la mention : « rapport suit » en toutes lettres.
- Pour tout match difficile : établir un rapport le plus complet et précis possible pour éclairer les commissions intéressées ; l'envoyer à l'organisateur de la compétition (Ligue ou District) dans les plus brefs délais. Ne pas attendre un rappel de la Commission.

Noter, avant le début de la rencontre ou avant de rendre la feuille de match aux 2 équipes, les absences de police terrain et de dirigeants dans les emplacements prévus – contrôle des feuilles de match très précis avec amendes aux clubs.

➤ **Présence considérée comme primordiale des arbitres aux commissions de discipline, sportive & appel quand il y a convocation.**

Chaque arbitre se doit de répondre dans la mesure du possible à toute convocation des commissions, si impossibilité, confirmer par écrit les termes du rapport initial ou préciser son contenu.

➤ **Composition du banc de touche :**

Toute personne prenant place sur le banc de touche doit être inscrite sur la feuille de match et identifiée au travers d'une licence ou d'une pièce d'identité officielle avec photo.

Il ne peut s'agir que des joueurs remplaçants (3 maximum), de dirigeant, éducateur et assistant médical (3 maximum) soit 6 personnes en tout.

➤ **Police du terrain :**

Dirigeant licencié du club recevant : à disposition de l'arbitre, doit être connu et reconnu (brassard ou badge) et se tenir en position neutre entre les deux bancs de touche.

S'assurer que le délégué à la police du terrain a pris les dispositions de sécurité élémentaires : médecin de garde, Samu, 18 ...

➤ **Obligations des arbitres** (articles 105 des RO de la LAF et 141 des RG de la FFF)

Vérification des licences avant chaque match pour identification des joueurs.

Si absence de licence :

- pièce d'identité officielle avec photographie référencée sur la feuille de match et adjonction de la signature du joueur en face de son nom.

Si non présentation de pièce d'identité :

- interdiction de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre,
- ne pas tolérer un numéro de licence en l'absence de celle-ci.

➤ Réserves (article 106 des RO de la LAF)

Ces réserves formulées et signées par le capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) sont communiquées au capitaine adverse par l'arbitre qui les contresignera avec lui.

➤ Réserves sur la réglementation des terrains (article 107 des RO de la LAF)

Toutes réserves concernant les terrains doivent être consignées, pour être valables, sur la feuille de match 45 minutes avant le début officiel de la rencontre.

Ne pas oublier d'inscrire l'heure à laquelle la réserve a été contresigné sur la feuille de match.

➤ Réserves techniques (article 110 des RO de la LAF)

Les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valables, être formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant pour les équipes seniors et par le dirigeant pour les équipes jeunes :

- A l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait de jeu sur lequel l'arbitre est intervenu,
- Dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait pour lequel l'arbitre n'est pas intervenu,
- La transcription est faite obligatoirement par l'arbitre sur la feuille de match à l'issue de la rencontre. Elle sera signée par les parties prévues à l'article 110 LAF.